

CAQ

Contrat d'Accès à la Qualification

La Région s'engage en mettant en place un dispositif d'orientation pour répondre aux besoins des Normands, dans un contexte de mutations économiques et de transitions professionnelles.

S'INFORMER

S'ORIENTER

SE FORMER

CACHET DE L'OF :

1 QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

Les personnes en recherche d'emploi, résidant en Seine Maritime ou dans l'Eure, de niveau infra V, V et IV non validé :

- > Souhaitant engager un parcours de formation qualifiante
- > ET rencontrant des difficultés d'insertion et ayant besoin de se réconcilier avec les apprentissages.

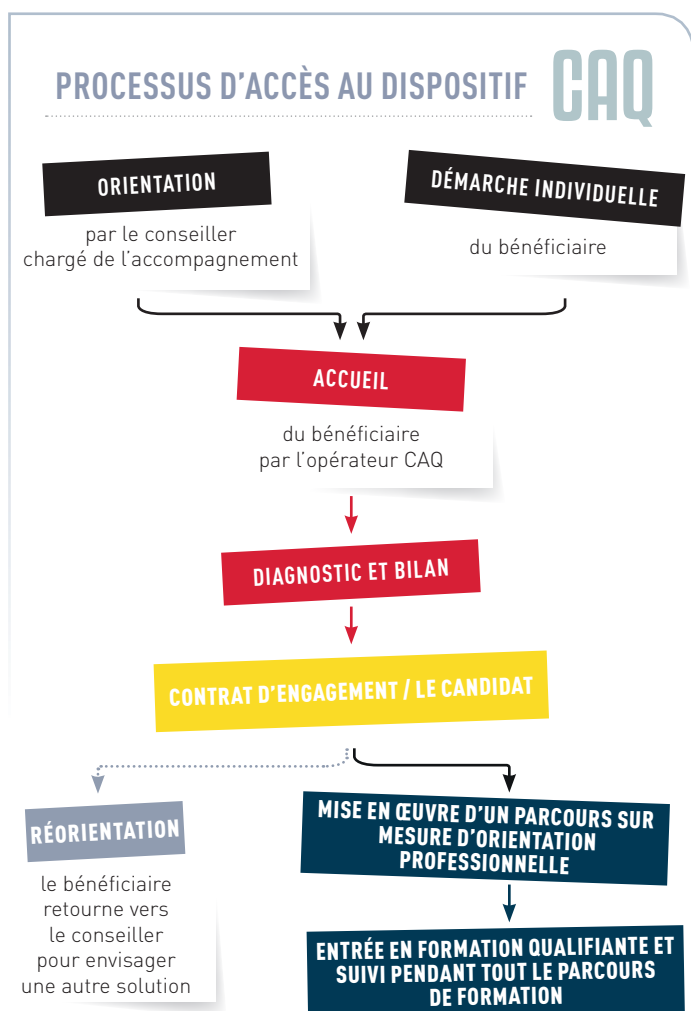
Ce dispositif n'a pas vocation à prendre en charge tous les publics, il doit s'inscrire en complémentarité des outils d'orientation et d'insertion mis en œuvre par les autres acteurs du champ de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les candidats ayant obtenu une qualification de niveau V devront être sortis du système scolaire depuis plus de 9 mois.

Le bénéficiaire relève du statut de stagiaire de la formation professionnelle, défini par le code du travail

LA RÉGION

- > Assure une rémunération (sous conditions)
- > Assure la protection sociale du bénéficiaire pendant la durée du parcours CAQ



2 LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Construire les étapes d'un parcours, en amont d'une entrée en formation qualifiante, et ainsi favoriser l'accès à l'emploi :

- > Réaliser un diagnostic, un bilan du parcours professionnel et personnel
- > Formuler des hypothèses d'orientation
- > Proposer des expériences professionnelles en lien avec les aspirations et le territoire du bénéficiaire
- > Acquérir les prérequis d'entrée en formation, dans la perspective de l'obtention d'une qualification
- > Planifier et sécuriser les démarches nécessaires à la mise en œuvre des différentes étapes du parcours
- > Choisir un métier et en comprendre les compétences professionnelles attendues

3 LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PARCOURS

- > **Le bilan personnalisé** : identification des compétences, des connaissances, des envies, des besoins du bénéficiaire, en lien avec le conseiller en charge de l'accompagnement (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Plie...)
- > **La formalisation de l'engagement du bénéficiaire**, par la signature d'un contrat d'engagement entre le bénéficiaire et la Région
- > **Le parcours sur mesure** de 3 à 8 mois (420 à 1200 heures) :
 - . Acquérir des connaissances et des compétences professionnelles,
 - . Consolider, renforcer ou développer les savoirs de base nécessaires à la réussite d'une formation qualifiante
 - . Vivre des expériences professionnelles et des mises en situation concrètes,
 - . Choisir un métier et une formation qualifiante
- > **Intégration et suivi d'une formation qualifiante**

LE CONSEILLER CHARGÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

- > Présente le dispositif CAQ aux publics concernés
- > S'assure que le bénéficiaire a connaissance des conditions de réalisation de la formation (horaires, déplacements, engagements...)
- > Mobilise les aides et/ou dispositifs visant à sécuriser le parcours

LE RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

- > Accueille les bénéficiaires en s'assurant de leur éligibilité
- > Informe les bénéficiaires des objectifs et des modalités organisationnelles du dispositif CAQ et s'assure de leur engagement
- > Met en œuvre un bilan donnant lieu à la construction d'un parcours d'orientation sur mesure
- > Accompagne les bénéficiaires jusqu'à l'obtention d'une qualification

Pour plus d'informations, un seul numéro

N°Vert 0 800 05 00 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



RÉGION
NORMANDIE

Direction de la Formation
Tout au Long de la vie